



## **Réaction du RPCU au dévoilement de la politique gouvernementale *Vieillir et vivre ensemble***

Montréal, 3 mai 2012 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) salue la politique « Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec » dévoilée aujourd’hui par la ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais et la ministre déléguée aux Services sociaux, madame Dominique Vien, accompagnées du ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc.

Pour le président du RPCU, monsieur Claude Ménard, cette politique gouvernementale sur le vieillissement et les investissements qui y sont prévus répondent aux attentes des aînés qui souhaitent vivre dans leur milieu le plus longtemps possible. « *Envisager le vieillissement dans une perspective humaine et non seulement médicale est un changement de mentalités important. Il s’agit d’une réelle reconnaissance de la contribution des personnes aînées à notre société qui ouvre la voie à une participation citoyenne encore plus grande de ces personnes* » de déclarer monsieur Ménard, félicitant la ministre responsable des Aînés de son engagement pour le mieux-être des personnes aînées.

Dans le contexte où les personnes aînées requièrent, de par leurs conditions, plus de services de santé que les autres personnes, elles constituent une partie importante des usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Les soins à domicile et les investissements qui y sont consacrés sont essentiels pour que les personnes aînées puissent demeurer chez elles.

Monsieur Pierre Blain, directeur général du RPCU, a toutefois rappelé le récent rapport d’enquête de la Protectrice du citoyen « Chez soi : toujours le premier choix? ». Ce rapport faisait le constat que les compressions budgétaires décrétées par le ministère de la Santé et des Services sociaux avaient affecté les soins à domicile.

« *Il ne faudrait pas que cela se reproduise. Nous souhaitons que les sommes annoncées aujourd’hui dans cette politique soient entièrement consacrées et totalement dépensées par les directions des établissements pour l’usage auquel elles sont prévues. Par ailleurs, le RPCU offre son expertise dans la mise en place de cette politique, plus particulièrement dans l’évaluation de la satisfaction des usagers* » de conclure Monsieur Blain.

### **Profil du RPCU**

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux.